

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du Lundi 6 Décembre 2021 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 1^{er} Décembre 2021 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 6 Décembre 2021.

L'an deux mille vingt et un, le 6 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Maud Marini, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Stéphanie Fischer, Fabienne Turon Labar

Absent : Monsieur Bernard Domingues

Excusés : Monsieur Mathieu Courtade et Madame Christelle Le Goff Marcos

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Madame Stéphanie Fischer est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 8 Novembre 2021
2. PLUI
3. Livraison des bacs jaunes
4. Autorisation de reproduire les boiseries du chœur (Association Saint Martin)
5. Cartes de vœux et organisation des vœux

1) Approbation du compte rendu du 8 Novembre 2021 :

Suite à l'envoi du compte rendu en pièce jointe avec la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leur avis.

Sans réponse, Monsieur le Maire informe que le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

2) PLUI :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été voté en Conseil Communautaire le 25 Novembre 2021 et a été approuvé à la grande majorité. La mairie est dans l'attente de recevoir la délibération légalisée par la Préfecture.

3) Livraison des bacs jaunes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service Environnement de la Communauté de Communes Adour Madiran doit doter certains administrés qui n'ont pas de bacs jaunes à roulettes. Pour cela, un recensement en amont a été effectué. A ce jour, il faut prévoir un jour et un lieu de distribution des bacs jaunes. La distribution des calendriers de collecte 2022 ainsi que les bulletins communautaires sont à distribuer à tous les habitants.

La distribution des bacs jaunes aux habitants concernés est fixée aux deux dates suivantes : le mercredi 15 Décembre et le samedi 18 Décembre de 9h00 à 12h00 aux Ateliers Municipaux. Pour chaque

administré concerné, une information lui sera déposée dans la boîte aux lettres en lui indiquant les informations nécessaires pour venir retirer son bac jaune.

4) Autorisation de reproduire les boiseries du chœur (Association Saint Martin)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande écrite faite par Madame la Présidente de l'association Saint Martin concernant les boiseries du chœur de l'église. Etant donné qu'elles sont trop abîmées et que de les restaurer coûte très cher, l'association propose de réaliser une peinture reproduisant les boiseries en trompe l'œil. Un devis de Monsieur Berdou, spécialiste en peinture en trompe l'œil a été demandé. L'Association Saint Martin propose de prendre en charge le coût de ces travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision

10 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

5) Cartes de vœux et organisation des vœux

Monsieur le Maire propose de faire des cartes de vœux 2022. Pour cela, plusieurs devis sont à demander. La commission communication doit se réunir le mardi 14 Décembre pour en discuter.

Pour l'organisation des vœux 2022, dans l'attente des directives gouvernementales pour la tenue de manifestations festives, le conseil municipal propose de retenir la date du 23 Janvier 2022.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 30.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA